

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 18 juillet 2011

Compte-rendu de la visite du 30 juin 2011 de l'assainissement du lycée Dokamo

Pièce jointe : délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Installation	Assainissement du lycée Dokamo
Exploitant	Monsieur le directeur du lycée
Commune	Nouméa
Quartier	Vallée des Colons
Date de la visite	30 juin 2011
Nom des participants	

Le contrôle de l'assainissement du lycée Dokamo a été réalisé à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Descriptif de l'assainissement :

Le lycée comprend d'une part les salles de classes et les bâtiments administratifs rue Taragnat et d'autre part l'internat rue sœur Martine.

Le traitement des effluents de chacun de ces 2 sites se limite à une fosse toutes eaux.



Fosse toutes eaux du lycée



Fosse toutes eaux de l'internat

Sur la base de l'effectif actuel du lycée (500 élèves dont 200 en internat), le flux de pollution est compris entre 50 et 500 équivalents habitants.

Situation administrative :

Le flux de pollution étant supérieur à 50 équivalents-habitants, le dispositif de traitement des eaux usées est soumis à déclaration au titre de la réglementation sur les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

A ce jour, aucun dossier de déclaration n'a été déposé à l'inspection des installations classées.

Demandes de l'inspection des installations classées :

Le dispositif d'assainissement de l'école est insuffisant et ne permet pas de répondre aux exigences de la réglementation ICPE.

L'inspection des installations classées demande que lui soit communiqué, dans un délai de 3 mois, un calendrier de mise en œuvre de l'une des solutions ci-dessous :

- raccordement à une station d'épuration collective ;
- mise en œuvre d'un ouvrage de traitement conforme aux prescriptions générales applicables aux stations d'épuration soumises à déclaration.